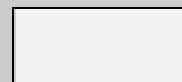


COMMUNE DE SERQUEUX

CARTE COMMUNALE



Note complémentaire



ELABORATION :

Prescrite le : 24 mars 2017

Enquête Publique :

**Approuvée par délibération
du conseil municipal le :**

Approuvée par arrêté préfectoral le :

CACHET DE LA MAIRIE

Note complémentaire pour l'enquête publique
--

L'élaboration de la carte communale de Serqueux s'est achevée fin 2024.

La commune a alors consulté les différents organismes avant l'enquête publique afin de recueillir leur avis :

- CDPENAF, avis formulé le 19 décembre 2024,
- Autorité environnementale, avis formulé le 6 mars 2025,
- Chambre d'Agriculture, avis formulé le 7 avril 2025.

La CDPENAF a rendu un « avis défavorable au secteur d'extension de Saint-Martin d'une superficie de 2,2 ha. Sa localisation n'est pas remise en cause.

La commission demande une réduction de moitié de cette zone.

Toutefois, la commission a entendu l'engagement de la collectivité, pris en séance, de réduire d'environ de moitié la zone d'extension urbaine du secteur Saint-Martin. Cet engagement, s'il se vérifiait, léverait le point de réserve de la commission, son avis étant alors favorable. »

La commune s'est engagée lors de cette commission à réduire le secteur de Saint-Martin et d'augmenter la densité recherchée, tout en essayant de maintenir ses objectifs démographiques et de production de logements.

La carte communale approuvée à l'issue de l'enquête publique sera donc modifiée en ces termes afin de répondre favorablement à l'avis de la CDPENAF.